

SUD santé sociaux au congrès Solidaires Juin 2014 à Dunkerque

Depuis maintenant un an, les salarié-e-s de l'établissement public de santé mentale (EPSM) de Caen sont mobilisé-e-s avec leurs syndicats contre le plan de redressement proposé par le directeur.

Ce plan prévoit une remise en cause des droits des personnels et une baisse de l'offre de soins pour la population.

Face aux rassemblements massifs des personnels, les instances consultatives n'ont pu se tenir, et le directeur, après avoir fait intervenir, en décembre 2013, les forces de police, a présenté une requête en référé, auprès du Tribunal Administratif de Caen.

Le jugement rendu le 30 avril, ordonne, la levée de toute consigne de blocage des locaux, l'interdiction de faire blocage à l'accès aux locaux et d'empêcher la tenue des réunions des instances consultatives.

A défaut, les forces de l'ordre feront procéder d'office à l'évacuation et tout acte ou document contraire aux injonctions donnera lieu à une astreinte de 500 euros par jour pour toute personne contrevenante et le versement, par les syndicats d'une amende de 1000 euros à l'EPSM.

Ce jugement, qui remet en cause le droit de manifester, intervient au moment où des centaines d'établissements de santé subissent la loi HPST dite Bachelot et la tarification à l'acte, véritables armes de destruction massive du service public de santé.

Des centaines d'établissements subissent la politique d'austérité par la multiplication des plans de retour à l'équilibre budgétaire conduisant à la remise en cause des acquis et droits des personnels par la suppression des jours RTT, la suppression de postes et la réduction des effectifs, la polyvalence et la mobilité forcées, des semaines de travail à 60 heures avec les 12 heures imposées...

Cette politique que le gouvernement Valls a fait sienne dégrade les conditions de travail autant que la qualité et l'accès aux soins pour la population.

SUD, CGT de l'EPSM de Caen ont déposé un recours au Conseil d'Etat et à l'appel des syndicats SUD et CGT, 150 militant-e-s et militantes représentant 57 établissements dont 12 Centres Hospitaliers Universitaires, se sont réuni-e-s à Nanterre le 22 mai.

A Nanterre, toutes et tous ont décidé d'appeler à la solidarité avec les agents de l'EPSM et de leurs représentant-e-s syndicaux et de se mobiliser contre la criminalisation de l'action syndicale en appelant à une manifestation à Caen, le 18 juin.

A Nanterre, toutes et tous ont décidé de poursuivre la convergence des luttes, par l'action et la grève et d'organiser la riposte hospitalière contre la politique du gouvernement Valls, et à l'automne prochain, de s'opposer au Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale.

**Nous sommes toutes et tous concerné-e-s
par cette vague de répression !
La riposte intersyndicale est une urgence !**

Mercredi dernier encore, les secrétaires des sections SUD, CGT, CFDT et FO de l'hôpital Paul Guiraud à Villejuif ont été convoqués au Tribunal Administratif de Melun pour occupation illicite des locaux du domaine public. Avec l'ensemble des personnels, ils s'opposent, notamment, à la suppression de 10 jours de RTT.

Il y a 15 jours, à Toulouse, les délégué-e-s centraux SUD CGT CFDT FO et CGC d'une structure médico-sociale, l'ANRAS, ont été mis en examen pour diffusion d'un tract jugé injurieux par l'ancienne directrice de l'association soutenue par le conseil administratif de celle-ci.

Nous délégué-e-s au Congrès de Solidaires nous engageons à populariser l'appel de Nanterre et à mobiliser pour le rassemblement à Caen, le 18 juin.

**Toutes et tous, à Caen, le 18 juin !
Contre la criminalisation de l'action syndicale !**